

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 14

Artikel: Saint-François
Autor: XX.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le plus ancien exercice de tir que nous connaissons est celui du *papegay*, ou tir à l'oiseau, qui consistait à viser un perroquet de bois ou de carton, placé au haut d'une perche. Ce nom de *papegay*, est celui qu'on donne, en Amérique, à certains perroquets qui n'ont point de plumes rouges dans les ailes.

Ce tir remonte à la domination des ducs et princes de Savoie, qui en autorisèrent l'institution dans le Pays de Vaud.

Voici ce que nous extrayons d'intéressants détails que nous trouvons dans de vieux numéros de l'*Eveil de Moudon*, sur la fondation du tir du Papegay, dans cette localité :

Le tir du Papegay de Moudon a été fondé le 19 novembre 1527. Le premier document que nous trouvons à ce sujet est intitulé : *Copie des droits de Royautés de Moudon accordées par les Ducs et Princes de Savoie, à Chambéry, le 19 novembre 1527.*

Par une supplique, les Moudonnois demandèrent à Charles, duc de Savoie, la concession du Papegay, « désirant grandement s'exercer et apprendre à certains Jeux des Traits, honnêtes et profitables, comme soit l'arc, l'arbalète et couleuvrine ». Cette concession leur fut gracieusement accordée.

Principales bases de l'institution du Papegay :

Premièrement, que toutes et quantes fois qu'il leur plaira (aux Moudonnois) ils puissent, en la présence de l'un des officiers de Mon Seigneur, et sans encourir aucune peine, se congreger et assembler ensemble à voix de cri et de son de trompette ou tambourin, pour tirer aux dits jeux.

Que quelconque des susdits de quelque état et condition qu'il soit, que en temps et lieu abattra le Papegay de chacun des dits trois jeux, soit appelé et tenu pour roi, pour toute cette année entièrement prochainement et suivantes, et que chaque roi des dits trois jeux soit tenu cette année complètement franc exempt et quitte pour tous vos Pays de tous faods, dîmes et tailles, péages, galbelles, gardes, guets, écharquets, communs de ville, colléages, chavares d'Abayes, etc.

Item octroi d'un prix franc, gracieux et raisonnable.

Item. — Défense de saisir, lever subster emporter ou autrement empêcher, arc et arbalètes, flèches, traits, couleuvrines et autres leurs outils, ni autre bâton, ni harnois défensibles appartenant aux susdits, etc.

Item. — Et finalement pour donner ordre et éviter qu'en telle assemblée et jeux ne se blasphème le nom de Dieu, ni des Saints comme n'affirte et qu'il ne s'y fasse aucune insolence ou de quelque chose de déshonorable et vilaine ? Suit la pénalité.

Telles sont, nous dit le journal que nous citons, les principales bases de l'institution du tir au Papegay, à Moudon. Nous avons tout lieu de croire qu'elles furent les mêmes pour d'autres localités.

Les lettres patentes instituaient aussi un Conseil dit de Justice, composé de trois rois et de « plusieurs gens de bien de la compagnie ». Ce Conseil avait surtout pour mission de faire régner l'ordre pendant le tir. L. M.

(A suivre.)

Visite de gare par un inspecteur fédéral.

Mon cher *Conteur*,

Dans les débuts de la gare de triage de Renens, il y avait aussi fort souvent du tirage.

Un jour, je reçois de mon administration l'avis que j'aurai la visite d'un inspecteur fédéral à qui j'aurais à fournir tous renseignements.

Par premier train, arrive un gros monsieur avec portefeuille sous le bras.

« Voilà mon type, » pensai-je.

Sans salut préliminaire, il me dit : « C'est vous qui êtes le chef de care ? »

— Oui monsieur.

— Avez-vous le temps pour me montrer la localité ?

— Non, monsieur, je n'ai pas le temps d'aller au village.

— Je parlais pas à vous de village, c'est le localité de la care.

Je lui demande alors sa lettre d'introduction et son nom.

— J'ai pas pesoin de lettre, c'est moi qui suis le chef supérieur de l'ingénieur qui devait venir.

— Alors, monsieur, veuillez vous mettre en règle avec mes chefs.

Sur ce, furieux, il me demande une formule de dépêche et rédige aussitôt le télégramme suivant :

« Département fédéral des chemins de fer, » Berne.

» Chef de gare refuse tous renseignements, » donnez ordre. »

Dix minutes après, je reçois cette réponse : « Chef de gare, Renens.

» Donnez tous renseignements à monsieur X. »

Je remets cette missive à mon visiteur qui, tout rayonnant, me dit : « Et maintenant, êtes-vous satisfait ? »

— Monsieur, j'ai le regret de vous dire que mon directeur est à Lausanne et non à Berne, donc pas plus qu'avant je ne puis discuter service avec vous, sans ordres.

Un train était en gare, mon Fédéral le prend, se rend à Lausanne et revient par le suivant, avec des instructions précises de M. Chéronnet, alors directeur de la S.-O.-S.

Après explication de part et d'autre, la glace fut rompue et la visite se termina dans les meilleures conditions.

Attendons maintenant les chemins de fer fédéraux ; il y a beaucoup de bon, mais, de grâce, que les chefs se prennent parmi les praticiens et non parmi les politiciens. B.

Saint-François.

Plus que la question des ponts ou que celle d'une grande salle de concerts, une chose passionne actuellement les Lausannois : le sort de l'église de Saint-François. Faut-il la raser ou la restaurer ? Deux partis se sont formés : les démolisseurs et les conservateurs. Détail piquant, parmi ces derniers se trouvent cette fois nombre de politiciens appartenant à l'extrême-gauche, de même que chez les démolisseurs on rencontre de paisibles citoyens qui n'ont jamais songé jusqu'ici à bouleverser quoi que ce soit.

Après avoir été débattue dans les feuilles locales, cette affaire palpitante est venue l'autre jour devant le Conseil communal. Elle n'a pas été tranchée, le Conseil ayant ajourné son vote. L'agitation continue donc, au grand désespoir des gens calmes et de ceux qui soignent leur influenza.

Fidèle à ses principes, le *Conteur Vaudois* n'interviendra pas dans la mêlée. Il en attendra l'issue avec la crânerie du reporter qui suit une armée en campagne. Cependant, sans sortir de son rôle d'organe neutre, il n'a pas cru devoir refuser la publicité de ses colonnes aux lignes suivantes. Son excuse est qu'il y allait de la santé d'un conseiller communal père de huit enfants. Cet honorable conseiller avait préparé pour la séance de mardi dernier un discours qu'il n'a pu prononcer, son excessive timidité lui ayant, au moment propice, bridé la langue et desséché la gorge. (Pourquoi ne met-on donc pas à la disposition des membres du Conseil communal un panier de bouteilles de Désaley de la Ville de 1895 ?) Or, on sait combien graves sont les conséquences d'un discours rentré ; congestions, troubles

profonds de la digestion, dérangements cérebraux, apoplexie foudroyante parfois et, parfois aussi, la mort.

Voir une nombreuse famille courir le risque de perdre son chef, nous ne le pouvions ; aussi n'avons-nous pas hésité à reproduire le discours de l'infortuné orateur, en lui en laissant, il va sans dire, toute la responsabilité.

Voici ce speech :

Monsieur le président et Messieurs,

Je suis partisan de la conservation de Saint-François. La sincérité m'oblige d'ajouter que je n'y pénètre qu'une fois par année, au concert des sapeurs-pompiers. Ce n'est donc pas un bien vif sentiment religieux, je le confesse à ma honte, qui me pousse à combattre l'idée de la démolition. Je ne puis croire, au reste, que, Saint-François disparu, le zèle des Lausannois pratiquants en diminuera. Il leur restera toujours la Cathédrale, et il faudrait que leur foi fut bien peu ardente et l'éloquence de nos pasteurs absolument glaciale pour ne pas parvenir à réchauffer la température de la nef. Au Grand-Saint-Bernard, les moines demeurent agenouillés des heures durant, par 25° au-dessous de 0, sans souffrir le moins du monde. Rien n'est au-dessus des forces des âmes pieuses.

Si je demande le maintien de Saint-François, ce n'est pas non plus que je suppose que l'église rasée, on sera fort embarrassé du clocher et de son coq doré. Grâce aux merveilleuses inventions de la science, les ingénieurs transporteront tout d'une pièce, où l'on voudra, la tour, les cloches, la flèche de cuivre et le coq. Et si aucun quartier de la capitale ne voulait de ces restes de la vieille église, M. Charles Bonjour, architecte, les accepterait avec les quatre doigts et le pouce pour le temple qu'il bâtit à Champtauroz, à moins que son frère, M. Isoz, ne les lui subtilisât pour la nouvelle église du Sentier.

Une parcelle de l'histoire lausannoise est attachée à l'église de Saint-François ; l'âme de notre population y vibre, a déclaré un honnête préopinant. Mais où, tant que Lausanne subsistera, ne flottera-t-il pas quelques-uns de ses souvenirs ? Les gradins de ses interminables escaliers, le pavé bosselé de ses rues ne portent-ils pas l'empreinte du passé, eux aussi, et le cœur des Lausannois ne devrait-il pas saigner chaque fois qu'on change une planche des escaliers du Marché ou des escaliers des Grandes-Roches, chaque fois qu'une rupture de canalisation fait sauter en l'air un bout de chaussée ? Ainsi, ce n'est encore pas pour la sauvegarde de notre histoire, Monsieur le président et Messieurs, que je vous demande de conserver Saint-François.

Est-ce par peur de la dépense d'un million et demi que nécessiterait une reconstruction de fond en comble ? Nullement. Notre caisse est à sec, je le sais ; mais cela ne m'effraie pas. On a le cœur sur la main, chez nous, sans nous vanter, et les deux ou trois Lausannois millionnaires ne passent pas pour des pingres. S'il fallait décidément abattre Saint-François et la rebâtier, leur bourse s'ouvrirait toute grande ; la municipalité n'aurait qu'à y puiser. Donc, nul souci de ce côté-là.

La raison que j'ai, Monsieur le président et Messieurs, de m'opposer à la démolition de Saint-François, est que nous n'avons pas d'autre ruine que la façade méridionale de cet édifice. Il y a des villes d'Italie, d'Espagne, de France, d'Angleterre, d'Allemagne, qui font chaque année de gros sacrifices pour conserver leurs ruines et leur laisser le cachet donné par le temps. J'en connais qui, ne possédant pas de monuments des vieux âges, ont créé des ruines artificielles qu'elles entretiennent avec un soin jaloux et qui font l'admiration des étrangers.

Nous qui avons le bonheur d'avoir toute une face d'église dans un merveilleux état de délabrement, avec des fissures du haut en bas, des meillons branlants et d'autres entassés dans le plus pittoresque imprévu ; nous qui possédons maintenant vis-à-vis de cette façade historique, l'édifice battant neuf de l'hôtel des postes, qui en fait ressortir avec tant de vigueur la vétusté ; nous qui pouvons lire sur ce mur plusieurs siècles de notre passé ; nous enfin qui avons découvert ce trésor il y a peu d'années, nous consentirions à l'anéantir ! Ah ! messieurs, c'est pour lors qu'il n'y aurait jamais assez d'eau dans nos réservoirs pour nous laver d'un crime pareil.

Ne démolissons pas Saint-François et gardons-nous par-dessus tout de toucher à sa partie méridionale. Ce faisant, nous comblerons d'aïse les fidèles, les amis des sapeurs-pompiers, les amis du vieux Lausanne, les archéologues et les étrangers. Et les cent cinquante mille francs que nous aurions sacré à mutiler notre chère façade, nous les emploierons à construire la grande salle de concert.

J'ai dit.

XX.

Collombier, février 1900.

A Monsieur le rédacteur du *Conteur Vaudois*.

Monsieur le rédacteur,

Etant retenu en chambre par cette terrible grippe, je viens, à titre de passe-temps, vous raconter une histoire qui est déjà un peu vieille, mais véridique. Peut-être pourra-t-elle trouver place dans votre aimable *Conteur*. Elle m'a été racontée en patois par mon beau-père, à qui elle est arrivée, et j'essaie de la reproduire dans le dialecte de nos anciens.

On acte dè bordzézi que n'a rein cotta !

Tsacou sà cein que l'est qu'on acte dè bordzai : onna folhie dè papai timbré que faut avai dein sa catzetta quand on vao allà pè lo défrou. Cein cotti rudo cé papai quand l'ai ia toté lè z'écretouré, lè signature, la tzancelléri dè l'Etat et dè la cououna, etcetra... Adon vouaique couemeint noutron père-grand ein a zu iena que ne lâi a rein cottâ.

Ein quaranta-sat, adon dão Sonderbond, lo bio-père faisai eipartia dè la batteri dè Monsu Valette. Quant l'on zu prâi Fribor, l'a failli allâ contré lo Vallai que remasquâve, et clia batteli fe cantenâie à Yvorne, lo payi dão bon vin, po garda la frontière.

La demeindze, quand cliazo z'artilleus on zu étâ ào prédroz et que l'on zu étâ libro, lo bio-père s'est met à sè promenâ pè lo veladzo po lo vesita, ka me faut vo deré que l'ein est bordzâi, tot parai que ne l'ai a jamais zu démâorâ, vu que l'est né et a zu éta éléva permi les fivès de la dzou dè Bire ào dè Mourtzi.

Tot ein verounein perquié, ie vai on bon villho devant onna balla maison que l'ai fâ dinse. « Quoui tzestzi-vo perquié, artilleu ? »

— Ne tzertzo nion, mè promino por veyré mon veladzo, ka su bordzai d'ice et lè lo premi iadzo que lâi vigno, et cein me fâ pliési.

— Vo zitè bordzai d'ice ! que lâi fa lo villho, couemein vo zapela-vo ?

— Su on tò, mon père sè nommavè dince, et mon père-grand assebin.

— Oh ! ié zu cognu voutron père-grand, vouaique-lé sa maison... Oh ! que cein mè fâ pliési ! Veni dedein bârè on verro.

Lè vouaique partis pè la cava, onna tota balla cava ; à drâte, lai avai lè zègre-face ; à gautze, onna pecheinta reîntcha dè bosssets, qu'avion ti la marqua dè l'annaïe dû lo quaranta-sat tant qu'au plie villho.

« Ah ! dese mon bio-père, cein mè fara rudo pliési dè bârè on iadzo dè cé Yvorne, ma dão veretablio, kâ n'ein né jamais rein zu bu ! » Faut vo deré que n'avai què vingt-cinq ans et

que jamais n'avai zu bu què dau bliesson ào bin dão penatzet.

Lo villho tirè don dão quaranta-sat et lài déemandé : « Couemeint lo trovâ-vo ? »

— O bin, vouaique, l'aré cru meillhau ; n'ein pé Montlavela dão chaton qu'on fâ avoué cliazo petits bliessons qué asse bon què céaiés.

« Atteind-mé pi, que peinsa lo villho. Et guelliené à on autre bosset. » Et stuce ! et stu-ce ! couement lo trova-vo ? — A ma fai, stu coup, c'est d'ao tot bon et d'ao tot bon !!! L'ein bé-vessent dè ti les bossets dè toté lè z'annaiés.

Assebin y avai grand tein, que l'artilleu n'avai plie sai, mà n'ouzavé rein déré ; bevessai adé....

Lo villhie terivé dein on terru que tegnâi bin quartetta ; quand l'étai por li, bêvessai feina-meint onna petitia gotta, mà po l'artilleu, l'étai adé plien lo terru!!!

Quand l'iron tot gotta, mon bio-père n'avai pa onco grand mau ; s'est sailli ein bin remacheint lo villho et martzivè drâi couemeint on I, mà quand l'a zu bailli lo conto po arrevâ à la granta tzerraira, l'a tot vu épelliua et n'a jamais pu allâ plie llien. Lè camerado ont du lâi bailli on cou dè man por reintra au quartai : L'ai su resta trâi dzo que mè desai ; n'été pa pi malado, ma n'été pas dein lo cas dè mè remouâ. Lo capitaino à quouï on avâi conta l'histoire est venu mè vairé, et lè z'allâ démandâ ào villho cein que m'avai bailli po m'reindzi dè la sorta :

— N'aussi pas cousin, capitaino, que fâ lo villho ein riseint, n'a rein dè mau ; l'ai yé bailli se n'acte dè bordzâizi...

Faut vo deré que lo villho étai du grand temps dein la municipalité !!!

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de la parfaite considération et les salutations empressées de

Votre fidèle abonné,

JULES ROCHAT-DELACRÉTAZ.

Ne pas confondre confiseur avec confesseur.

Trois Anglais venaient de rentrer à l'hôtel de Martigny, harassés d'une longue course dans les alpes voisines. Après avoir demandé un déjeuner « très confortabel », dont les préparatifs devaient durer au moins une heure, ils demandèrent qu'on les conduisât chez un confiseur, afin d'apaiser, au moyen de quelques friandises, la faim atroce qui les dévorait.

Malheureusement, le mot *confiseur* fut prononcé de telle manière que le garçon de l'hôtel crut que ces messieurs demandaient un *confesseur*.

« Vous n'avez qu'à me suivre, milords, » dit le garçon, et les trois Anglais d'arpenter le terrain à grands pas, grâce à trois paires d'échasses de hauteur peu commune.

On arrive devant le presbytère ; le garçon dit à la domestique d'aller prévenir le révérend curé des pieux désirs qui animaient ces touristes. Très édifié de cet appel fait à son zèle, M. le curé revêt son surplis et son étole et descend dans la pièce où les étrangers avaient été introduits.

Qu'on juge de la scène qui se passa !

D'abord un triple *goddam* ! répondit au salut du vénérable ecclésiastique, puis l'on s'expliqua tant bien que mal.

— Je ne voulais pas confesser moi, crieait le plus irrité des trois, je avais pas la religion de vò ; je voulais manger tout de suite !

— Guide, vous étiez un homme stioupid ! ajoutait un autre.

L'irritation fit bientôt place à un échange de politesses, et M. le curé, riant le premier du quiproquo, accompagna lui-même complaisamment ses pénitents manqués au magasin où il leur tardait tant d'arriver.

Recette.

Eufs à la capucine. — Cuire 6 pommes de terre à l'eau salée et 6 œufs jusqu'à ce qu'ils soient durs. Plongez ceux-ci à l'eau froide pendant 2 minutes, écalez-les et remettez-les dans de l'eau tiède.

D'autre part, passez au beurre un gros oignon haché, saupoudrez-le d'une cuillerée de farine ; cuisez ce roux un instant et mouillez-le avec 3 décilitres de bouillon. Remuez la sauce jusqu'à l'ébullition ; ajoutez-y quelques champignons finement hachés et une cuillerée à café de persil. Laissez cuire 5 minutes, retirez 6 cuillerées de cette sauce dans une petite casserole, et mettez dans ce qui reste les pommes de terre coupées en rondelles. Faites mijoter 7 à 8 minutes, versez pommes et sauces dans un petit plat creux.

Coupez les œufs en minces rondelles et rangez-les sur les pommes de terre. Remettez la sauce réservée en ébullition ; ajoutez-y, hors du feu, gros comme un œuf de pigeon de beurre de place en place, et mettez le plat à four vif, pour former rapidement un léger gratin. Cinq minutes suffisent si le four a un bon calorique, mais si on dispose d'une lampe de gaz, il ne faut pas hésiter à l'utiliser. Servez de suite en sortant le plat du four.

(*Gourmet de Paris.*)

Boutades.

Naïf aveu trouvé dans une composition d'écoller. Le sujet donné était : le lait.

« Le lait qu'on garde à la maison est toujours bien meilleur que celui qu'on porte à la laiterie... »

Chez la pharmacien :

— Regardez, dit un client qui pénétre précipitamment dans la pharmacie, vous vous êtes trompé. Vous m'avez donné de l'alun au lieu de bicarbonate de soude ; je croyais que j'étais empoisonné.

— Ah ! bigre, répond le pharmacien, c'est que ce n'est pas la même chose comme prix. Vous me redirez 50 centimes.

En police correctionnelle !

— Les agents vous ont arrêté en état d'ivresse manifeste, faisant du scandale sur la voie publique, et vous les avez injuriés et frapés.

— Mon président, j'étais avec des camarades chez un mastroquet qui nous a versé des tas de liquides... chacun a bu de confiance...

— N'aggraviez pas votre situation en compliquant votre cas du délit d'abus de confiance !...

THÉÂTRE — La saison de comédie s'est terminée hier soir par une brillante représentation du **Tour du monde d'un enfant de Paris**. La veille, déjà, un nombreux public assistait à la représentation du **Marquis de Villemer**. A ces deux soirées, fleurs et rappels n'ont pas manqué ; témoignage modeste, sans doute, mais éloquent du bon souvenir que nos artistes laissent à Lausanne, où l'on espère les voir tous revenir l'hiver prochain, sous la direction de **M. Darcourt**. A l'opéra maintenant de prendre possession de notre théâtre, jusqu'au moment où les chaleurs — si elles viennent — l'en délogeront.

La rédaction : L. MONNET et V. FAVRAT.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

PSAUTIERS

Textes bibliques illustrés.

Cartes illustrées pour fêtes de Pâques.

Le docteur DUCHESNE, de Paris, écrit : « Décidément, les *Pilules hématogènes* du docteur Vindevogel sont pour moi le médicament par excellence dans toutes les convalescences. Lors d'une épidémie d'influenza je me suis toujours parfaitement trouvé de les avoir employées ; les résultats escomptés ont toujours été rapides et m'ont donné complète satisfaction. »

125 pilules à fr. 4.50. — Dépôt dans toute pharmacie.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.